



Instructions Label-Féminine

Valable pour la saison 2022/2023

Sommaire

Art. 1 Clubs participants	1
Art. 2 Catalogue de critères	1
Art. 2.1 Structure & pondération des critères & catégories	2
Art. 3 Visites de labels.....	2
Art. 3.1 Personnes présentes Club/Association.....	2
Art. 3.2 Déroulement.....	2
Art. 3.3 Documents Club/Association	2
Art. 4 Montant total des subventions.....	3
Art. 4.1 Répartition du montant total	3
Art. 5 Délais	3

Art. 1 Clubs participants

Selon le règlement, la Women's League & SWHL B sont soumises au "label féminin".

Les clubs suivants sont autorisés à participer :

Women's League

EV Bomo Thun

HC Ambri-Piotta Giovani

Hockey Club Ladies Lugano

Hockey Team Thurgau Indien Ladies

Neuchâtel Hockey Academy

SC Langenthal Damen

ZSC Lions

SWHL B

Brandis Juniors Ladies

EHC Bassersdorf Ladies

EHC Sursee

EHC Zuzgen-Sissach

GCK Lions Frauen

HC Fribourg Ladies

HC Tramelan

Lausanne HC Féminin

SC Rapperswil-Jona Lady Lakers



Art. 2 Catalogue de critères

Le catalogue complet des critères fait partie intégrante de la présente directive. Le catalogue peut être consulté sur le site web.

Art. 2.1 Structure & pondération des critères & catégories

La professionnalisation sportive du hockey sur glace féminin doit recevoir environ 50% de la pondération, le marketing & le recrutement environ 35% et les structures au sein de l'organisation ainsi que la collaboration avec d'autres équipes féminines de niveau inférieur environ 15%.

Art. 3 Visites de labels

Une fois par an, entre octobre et décembre, une visite du label est organisée dans les clubs par les head coaches des Women's National Teams. Pour les clubs de la Women's League, le head coach des Women's National Teams est également présent.

Art. 3.1 Personnes présentes Club/Association

Les personnes suivantes sont présentes à la visite annuelle du label du côté du club/de l'association :

- Responsable du label
- Chef(fe) d'équipe, chef(fe) du sport
- Head Coach

D'autres personnes peuvent également être présentes si le club/l'association le souhaite.

Art. 3.2 Déroulement

La première partie de la visite porte plus particulièrement sur les aspects administratifs, organisationnels & sujets structurels de l'organisation. La deuxième partie porte en particulier sur des thèmes sportifs, qui sont discutés avec la direction de l'équipe et le head coach.

Art. 3.3 Documents Club/Association

Les documents suivants doivent être apportés lors de la visite annuelle du label :

- Concept, modèle, vision, objectif, structure, organigramme
- Liste des cadres & plans de carrière des joueuses de la NW
- Documentation entraînement d'été, entraînement des compétences, entraînement de la force, Camps d'entraînement, plan hebdomadaire standard
- Documentation planification de la saison, Playbook
- Documentation tournoi/découverte, affiches

Art. 4 Montant total des subventions

La somme totale pour le label féminin se compose d'un montant fixe de 60 000 CHF et, à partir de la saison 22/23, d'une part variable supplémentaire provenant des unités de formation. Cette dernière n'est pas encore connue au moment du lancement du label (septembre 2022).

Art. 4.1 Répartition du montant total

La répartition de la somme totale entre les deux ligues est définie dans le règlement.

Art. 5 Délais

Délai	Description	Responsabilité
15.09.2022	Activation de la plateforme WEB	SIHF
entre oct- déc	Visites de labels selon accord individuel avec les clubs. Evaluation de tous les critères définis avec la date de référence "lors de la visite du label". (cf. catalogue de critères)	Club
31.12.2022	Saisie au plus tard de tous les critères avec date de référence à fin décembre (cf. catalogue des critères)	Club
15.03.2023	Remise du label "Femmes" : saisie au plus tard de tous les critères avec date limite fin mars (cf. catalogue des critères)	Club
15.04.2023	Évaluation des critères terminée	SIHF
22.04.2023	Expiration du délai de recours concernant les notations (7 jours)	Club
30.04.2023	Envoi des notations définitives	SIHF
31.05.2023	Facturation selon les ratings définitifs	Club

15 septembre 2022

31 décembre 2022

22 avril 2023

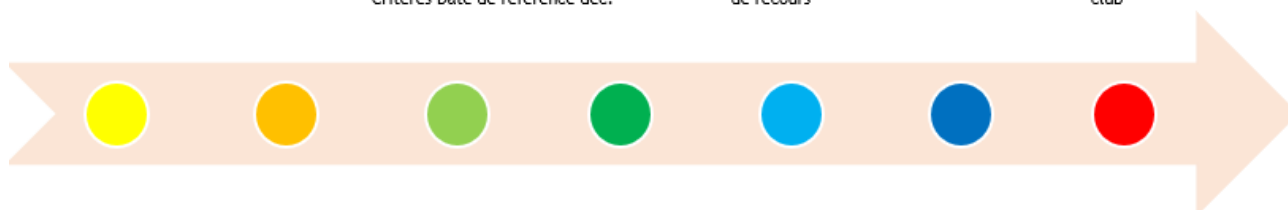
31 mai 2023

- Activation de la plateforme WEB

- Date limite de saisie de tous les Critères Date de référence déc.

- Expiration du délai de recours

- Facturation par club



1er octobre -
31. Dezember 2022

- Visites de labels
- Évaluation de tous les critères avec jour de référence Visite du label

15. März 2023

- Date limite de saisie de tous les Critères Date de référence mars

01 avril - 30 avril 2023

- mettre tous les points sur le bleu
- Contrôle / décompte
- Expédition Ratings